

Fédération Anti-nucléaire Bretagne

6 rue de la Tannerie – 56000 VANNES

Email : contact@fan-bretagne.org - Tel : 06 65 72 31 66 - Site : <http://fan-bretagne.org/>

Communiqué du 08 novembre 2014 :

URANIUM : le curieux « don » d'AREVA au Niger à nouveau en procès le 19 novembre

Le versement par la société française AREVA de 35 millions d'euros au budget du Niger, dont 15 millions directement affectés à l'achat de l'avion présidentiel, reviendra sur le devant de la scène mercredi 19 novembre 2014. Ses pratiques dans les mines d'uranium de ce pays que certains opposants ont qualifié de mafieuses, en plus d'être polluantes et toxiques, seront forcément évoquées.

La Fédération anti-nucléaire Bretagne appelle à se **rassembler la veille de ce procès, mardi 18 novembre devant les préfectures et sous-préfectures pour que cesse l'impunité d'AREVA.**

*

Le procès qui oppose l'**Observatoire du nucléaire et son directeur Stéphane Lhomme** à la multinationale de l'atome AREVA se tiendra mercredi 19 vendredi 20 décembre 2013 à 13h30 au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris à la 17^{ème} chambre. Un rassemblement est prévu à partir de 13h devant le TGI de Paris, 4 bd du Palais, métro Cité.

Dans un communiqué du 11 décembre 2012, l'Observatoire du nucléaire dénonçait **des manœuvres corruptives de la part d'AREVA** envers le président du Niger suite à un « curieux don » de plusieurs dizaines de millions qui après avoir été nié dans un premier temps, puis reconnu, enfin bizarrement annulé quelques mois plus tard. Est-ce suite à la mise au grand jour de la manœuvre par l'Observatoire du nucléaire ? Etrangement, en première instance, le TGI n'a pas voulu retenir les preuves indiscutables présentées par l'Observatoire du nucléaire qui mettait en pièces l'accusation de diffamation portée par AREVA. Comme le craignait l'hebdomadaire Goliath en janvier 2014, la raison d'Etat en matière de nucléaire a-t-elle été plus forte ? Ce nouveau jugement échappera-t-il à cette pression ? <http://observ.nucleaire.free.fr/> .

A noter qu'un autre procès en appel se déroulera au TGI de RIOM le mercredi 28 janvier 2015 Aurillac à 13h30. Il est intenté par 2 courageuses associations du Cantal, « nos enfants et leur sécurité » et « pour notre qualité de vie à Saint Pierre ». Elles accusent AREVA de pollution des eaux et abandon de déchets radioactifs dans les anciennes mines d'uranium du Cantal.

La Bretagne rencontre une situation de pollution analogue dans ses anciennes mines d'uranium que ce soit dans les Côtes d'Armor, dans le Morbihan ou en Loire Atlantique et doit faire face à la même négligence de la part d'AREVA. Cet été, le Collectif Mines Uranium a rendu publique la situation d'un camping contaminé à Piriac près de la Baule (44) après que la CRIIRAD ait écrit aux autorités en leur demandant d'intervenir d'urgence - <http://www.criirad.org/> .

L'extraction scandaleuse de l'uranium qui ne laisse qu'un héritage empoisonné aux générations actuelles et futures doit cesser. Aussi, la Fédération anti-nucléaire Bretagne salue les actions de l'Observatoire du nucléaire et des 2 associations du Cantal « nos enfants et leur sécurité » et « pour notre qualité de vie à Saint Pierre » et leur apporte son entier soutien.

Contacts presse : Marie Nicolas : 06 72 50 89 14 / Chantal Cuisnier : 06 84 14 58 87 / Alain Rivat : 06 65 72 31 66

La Fédération Anti-nucléaire Bretagne a été constituée le 27 octobre 2012 à Pontivy. Elle a pour but de structurer et d'amplifier l'action régionale du mouvement antinucléaire breton, et d'agir pour l'arrêt immédiat du nucléaire.